

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur  
et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

10 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2025 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de M. Octave Daube, intitulée «Les acteurs de l'enseignement supérieur appellent à se mobiliser contre la précarité étudiante» .....	4
1.2	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Garantie de la finançabilité des étudiants précarisés dès cette année».....	4
1.3	Question de M. Octave Daube, intitulée «Est-ce que le gouvernement sait estimer le nombre d'étudiants qui vont perdre leur finançabilité avec la réintroduction du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret “Paysage”)?».....	4
1.4	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Préoccupations des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur autour de la précarité étudiante» .....	4
1.5	Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Évolution des cursus de formation en kinésithérapie et leur harmonisation» .....	15
1.6	Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Vers une réforme de la représentation étudiante garantissant la pluralité des voix» .....	18
1.7	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Pénurie des enseignants et baisse inquiétante des inscriptions en sciences de l'éducation dans l'enseignement supérieur».....	20
1.8	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Anticipation et formation aux métiers émergents en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	24
1.9	Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Réponses de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la pénurie de médecins généralistes» .....	26
1.10	Question de M. Octave Daube, intitulée «Quel sera le prix du minerval des étudiants de l'Union européenne et des étudiants belges?».....	30
1.11	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Existence de dysfonctionnements au sein du CHU de Liège» .....	33

1.12	Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suppression ou pérennisation des subventions facultatives».....	36
1.13	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Respect des engagements financiers pris dans le cadre des accords du secteur non marchand» .....	38
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>40</b>

**Présidence de M. Charles Gardier, président.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13h30.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)**

*1.1 Question de M. Octave Daube, intitulée «Les acteurs de l'enseignement supérieur appellent à se mobiliser contre la précarité étudiante»*

*1.2 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Garantie de la finançabilité des étudiants précarisés dès cette année»*

*1.3 Question de M. Octave Daube, intitulée «Est-ce que le gouvernement sait estimer le nombre d'étudiants qui vont perdre leur finançabilité avec la réintroduction du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret "Paysage")?»*

*1.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Préoccupations des acteurs de l'enseignement supérieur autour de la précarité étudiante»*

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a mené une action coup de poing devant votre bureau pour dénoncer l'impact de la précarité sur le parcours des étudiants de l'enseignement supérieur. La FEF n'est d'ailleurs pas la seule, puisque les cinq rectrices et recteurs des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont soutenu cet appel et demandé un renforcement de l'allocation des bourses. Par ailleurs, le journal *«Le Soir»* nous a appris que, face à la précarité grandissante des élèves et étudiants, trois fédérations de pouvoirs organisateurs ont exprimé lundi, dans un communiqué commun, leur soutien à l'appel de la FEF.

Le constat est alarmant et unanime: la précarité étudiante renforce les inégalités. À ce jour, les étudiants n'ont reçu qu'une réponse: ils doivent travailler davantage. Cette solution n'en est pas une puisqu'elle creuse les inégalités sociales entre, d'une part, les étudiants soutenus financièrement par leurs parents, et, d'autre part, ceux qui sont obligés d'aller travailler. À l'heure actuelle, la Belgique compte 330 000 étudiants jobistes en Belgique, un record pour notre pays. Ces étudiants doivent travailler pendant leur blocus qui, normalement, doit leur permettre de se concentrer sur les études. Les jeunes concernés doivent travailler pour payer des études qu'ils sont incapables de réussir par manque de temps, à cause du job qui leur sert à payer ces études! C'est un cercle vicieux qui prouve que la précarité a une incidence directe sur la réussite des étudiants.

Vous devez apporter des solutions. Il faut allouer plus de bourses, mais aussi diminuer le coût des études, des repas sur les campus, des logements étudiants. Vous avez les moyens d'y parvenir; seule la volonté politique est nécessaire. Comment analysez-vous l'appel des différents acteurs de l'enseignement qui vous demandent de prendre ce dossier en main? Avez-vous pris contact avec eux? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour lutter contre la précarité étudiante et le coût excessif des études? Quel budget avez-vous prévu pour soutenir les étudiants qui peinent à arriver à la fin du mois? Sans budget débloqué, vos paroles resteront lettre morte.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – La précarité étudiante constitue un frein majeur à la réussite académique. Face à l'intensification du travail étudiant et aux nouvelles règles du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), beaucoup d'étudiants en situation précaire risquent aujourd'hui l'exclusion en fin d'année académique. Ils doivent en effet concilier un emploi pour financer leurs études avec des exigences académiques renforcées, ce qui allonge leur parcours et les place dans une situation de grande vulnérabilité.

Les Engagés plaident pour un enseignement supérieur plus accessible, équitable et bienveillant, au sein duquel aucun étudiant ne devrait voir son avenir compromis pour des raisons financières. Par ailleurs, 19 organisations se sont regroupées pour adopter une position commune, dont j'ai pris connaissance sur le site de la Ligue des familles. Cette prise de position concerne, entre autres, la création d'un véritable «filet de sécurité» pour les étudiants en difficulté.

Madame la Ministre-Présidente, afin d'anticiper et de prévenir des exclusions injustes, comment votre gouvernement entend-il, dès cette année académique, surveiller les effets des règles de finançabilité sur les étudiants en situation précaire? Envisagez-vous des mesures correctrices pour assurer que la précarité ne devienne pas un facteur déterminant d'échec?

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, des milliers d'étudiants se sont mobilisés l'année dernière et ont manifesté contre la réforme

du décret «Paysage» voulue par Mme Glatigny. C'était un véritable cri du cœur de ces étudiants qui faisaient part de leur envie de continuer leur parcours, de réussir et de se battre pour obtenir un diplôme, mais qui disaient aussi que, pour cela, ils avaient besoin d'aide. En effet, il arrive qu'un job étudiant prenne beaucoup de temps, qu'une année soit plus difficile pour une raison ou une autre ou encore que la santé mentale d'un étudiant ne soit pas optimale. Les jeunes continueront donc à se battre pour réussir leurs examens, mais ils ont aussi besoin du soutien du gouvernement. C'est ce qui explique l'ampleur des manifestations contre le décret «Paysage».

Beaucoup d'étudiants l'ignorent, mais l'une des premières mesures du gouvernement MR-Engagés a été de réintroduire cette réforme du décret «Paysage». Cette mesure choque! Plusieurs milliers d'étudiants se mobilisent contre cette réforme, mais vous choisissez en guise de première mesure de remettre la réforme en application pour un an. Au niveau administratif, votre décision ne fait pas sens non plus. Qu'importe, vous décidez de vous asseoir sur les revendications des étudiants. Toutefois, je n'ai pas l'impression que vous en êtes si fière, si j'en crois votre communication sur les réseaux sociaux et l'absence, par exemple, d'un visuel qui expliquerait que vous avez repris la réforme du décret «Paysage».

Je le dis donc aux étudiants qui nous écoutent: la réforme du décret «Paysage» sera réintroduite d'ici septembre et il faudra à nouveau se battre contre elle, car elle a pour effet d'exclure des étudiants du parcours d'apprentissage. Cette réforme renforce la difficulté pour finir ses études et met davantage de barrières aux étudiants qui sont en difficulté.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que vous semblez ne pas avoir la moindre idée du nombre d'étudiants qui seront exclus à la fin de cette année. Je me permets de le dire, car je vous ai adressé une question écrite, à laquelle vous avez répondu en disant que «le décret du 31 mai 2024 portera ses effets sur les subsides sociaux de l'année 2026 et sur l'abrogation de ce dernier sur l'année 2027, il n'est donc pas utile à ce stade d'estimer la différence du nombre d'étudiants finançables en 2025-2026, avec ou sans la réintroduction du décret «Paysage» dans la version de Valérie Glatigny.» Lisant cette réponse, je m'inquiète, car j'ai l'impression que vous n'avez pas les chiffres permettant de connaître le nombre d'étudiants qui risquent d'être exclus du fait de la réforme et que vous semblez même penser qu'il n'est pas utile de calculer de tels chiffres ou de les avoir.

Vous jouez avec la vie des étudiants, avec leur parcours et avec leurs chances de réussir à décrocher un diplôme qui peut s'avérer extrêmement important et utile pour la suite de leur vie. J'espère sincèrement que vous fournirez aujourd'hui les informations qui me permettront de connaître le nombre d'étudiants risquant d'être exclus à la suite de cette réforme. Si vous ne connaissez pas vous-même les impacts de cette réforme, c'est extrêmement grave. La position du PTB est

de dire que tous les étudiants devraient avoir des chances sérieuses de réussir leurs études et d'être aidés pour y arriver.

Avez-vous affiné à ce jour les chiffres dont vous disposeriez? Avez-vous une estimation du nombre d'étudiants qui risquent d'être en situation de non-finançabilité due à la réforme du décret «Paysage»? Avez-vous une idée des profils des étudiants touchés par cette mesure, de la profession de leurs parents ou s'ils doivent jobber ou non? Existe-t-il une quelconque indication de l'origine sociale de l'étudiant dans ces statistiques?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, à la fin du mois de février, un collectif d'une vingtaine d'acteurs de l'enseignement supérieur a rappelé qu'il était urgent que le monde politique s'empare de la problématique préoccupante de la précarité étudiante. Ce large collectif rassemble des organisations de défense des familles, des parents d'élèves, des fédérations de défense des étudiants, des services d'information des jeunes, des associations de lutte contre la pauvreté, des fédérations de CPAS et des organisations syndicales d'enseignants.

Plus récemment, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) a publié un communiqué pour afficher son soutien à l'appel de ce collectif. Les pouvoirs organisateurs des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA) ont fait de même. Que de monde pour vous faire passer un seul message: la lutte contre la précarité étudiante doit être une priorité de votre gouvernement.

L'appel du collectif se conclut par un ensemble de demandes synthétiques qui sont familières: l'automatisation des droits, notamment pour l'accès aux allocations d'études; la gratuité d'accès à l'enseignement pour adultes et aux formations régionales pour les élèves exclus de l'enseignement obligatoire; la constitution d'un filet de sécurité étudiant, notamment grâce au *monitoring* des parcours, en priorité pour les étudiants potentiellement exclus en fin d'année; et un plan pluriannuel d'investissement pour lutter contre la précarité étudiante.

Nous avons déjà débattu de ce sujet brûlant à plusieurs reprises. Bon nombre d'études alimentent invariablement un double constat: la précarité étudiante s'aggrave régulièrement et elle a des conséquences directes sur la qualité des parcours des étudiants et sur leur réussite. Elle implique notamment un allongement de la durée des études et, par conséquent, un surcoût pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la situation budgétaire n'est pourtant pas au beau fixe. Il s'agit d'un échec pour nous tous, ainsi que pour les établissements et les enseignants qui voient leurs conditions de travail et d'encadrement préjudiciées. C'est aussi un échec pour les étudiants et leurs familles, qui vivent dans la privation, voire, parfois, dans la relégation.

Plusieurs pistes de solution ont été identifiées. En 2021, notre Parlement a adopté une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étu-

dante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Cependant, les signataires de l'appel susmentionné rappellent que peu de recommandations prévues dans cette résolution ont été déployées, en particulier concernant la réforme urgente des allocations d'études, pour laquelle le chantier avait été entamé durant la législature précédente avant d'être gelé.

Il est essentiel de nous mettre assidûment à la tâche en Communauté française et au niveau des Régions. Il en va de la qualité de vie et des apprentissages de nos étudiants. Ce large collectif vous demande d'engager les chantiers identifiés dans ladite résolution en faisant de la lutte contre la précarité une priorité politique. Notre feuille de route est donc déjà tracée.

Rendons-nous compte: près de 6,5 millions d'euros ne parviennent pas aux étudiants parce que la réforme n'a pas abouti! Cela ne sera pas suffisant, mais utilisons au moins cela! De plus, facilitons l'octroi de ces moyens en organisant l'automatisation des droits qui est un moyen pour lutter contre les phénomènes de non-recours sur lesquels je vous ai déjà interpellée.

Avez-vous pris connaissance de l'interpellation de ces acteurs de l'enseignement? Les avez-vous rencontrés? Faites-vous vôtres les quatre priorités qu'ils ont identifiées? Vous avez signalé au mois de janvier dernier que vos équipes devaient avoir des échanges avec l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour fixer des objectifs, une méthode et un calendrier afin de renforcer le pilotage des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur. Ces rencontres ont-elles eu lieu? Qu'en avez-vous dégagé comme priorités en ce qui concerne la précarité étudiante?

Quel calendrier votre gouvernement entend-il suivre pour aboutir sur la réforme des allocations d'études? L'enveloppe qui y est consacrée pourrait-elle faire l'objet d'une revalorisation lors de l'ajustement budgétaire? Où en sont vos échanges et la coordination avec les autres niveaux de pouvoir pour la mise en application des chantiers identifiés dans la résolution interparlementaire?

Quelles sont les informations dont vous disposez concernant les étudiants dont le parcours serait menacé par l'entrée en vigueur des mesures du décret «Paysage»? Combien sont-ils et sont-elles? Des mesures spécifiques pour garantir la poursuite de leur cursus sont-elles à l'étude?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai évidemment pris connaissance de l'appel de ces 19 organisations et je leur ai répondu. Dans cet appel, aucune demande ne portait sur une rencontre formelle future, mais mon cabinet et moi-même avons rencontré la plupart des signataires depuis ma prise de fonction, parfois plusieurs fois. Nous sommes également en contact avec plusieurs de ces organisa-

tions avec qui nous avons un dialogue constructif régulier. La précarité étudiante existe et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici à de nombreuses reprises.

Si j'entends les demandes de ces 19 organisations, je me dois de les analyser en concertation avec l'administration afin d'en objectiver le coût et la faisabilité. Ces demandes font par ailleurs écho à plusieurs recommandations de la résolution interparlementaire du 30 juin 2021. Les différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante viseront à répondre le plus possible à ces recommandations.

D'emblée, Madame et Messieurs les Députés, je me permets de préciser que ce que vous mentionnez à propos des 6,4 millions d'euros inutilisés dans le budget consacré aux allocations d'étude est inexact. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant notre commission, le budget global des allocations d'études a bien été augmenté de plus de 6,4 millions d'euros. C'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires, la forte indexation des plafonds de revenus, les montants octroyés, ainsi que l'augmentation du nombre d'allocations spéciales qui font que ces moyens sont bien utilisés. Il n'y a donc pas de moyens inutilisés. Chaque année, le budget des allocations d'études est par ailleurs revu à la hausse, soit dans le budget initial, soit dans le budget ajusté, en fonction, notamment, de ces différents éléments.

La réforme ne sera pas prête dans son ensemble pour la prochaine rentrée académique. Les modifications envisagées nécessitent des implémentations informatiques et des modifications décrétales; tout cela exige du temps. Si les modifications informatiques peuvent vous sembler une futilité au regard de l'importance pour les familles et les étudiants, il n'en est rien. L'analyse des dossiers est complexe et les ressources humaines sont limitées. Ces implémentations informatiques sont donc fondamentales pour traiter adéquatement les dossiers et, surtout, apporter une réponse la plus rapide possible aux demandeurs de sorte qu'ils puissent sereinement envisager leur année scolaire ou académique.

Je vous assure cependant que des améliorations que je qualifierais de *quick wins* – des gains rapides – et qui ne nécessiteront pas de modification du programme informatique pourront être appliquées plus rapidement. Je pense par exemple à l'automatisation de l'examen du ré-octroi pour des candidates et des candidats ayant déjà fait une demande les années précédentes.

Concernant l'enveloppe consacrée à cette réforme, il n'y aura pas de modification à l'ajustement budgétaire, étant donné que les coûts ne se feront sentir qu'en 2026. Cependant, les allocations d'études ne sont pas la seule réponse aux difficultés rencontrées par les étudiants se trouvant dans une situation précaire qui pourrait affecter leur réussite. La précarité étudiante ne doit pas être envisagée au travers d'un seul mécanisme; je rejoins en ce sens les signataires de cet

appel. Pour lutter contre la précarité étudiante, il faut une interconnectivité entre toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

C'est pourquoi, comme déjà annoncé dans cette commission, je demanderai le lancement d'une conférence interministérielle (CIM) «Vie étudiante», afin de réunir autour de la table tous les ministres ayant des compétences qui ont un impact sur le bien-être étudiant. Si je me réjouis de la constitution de notre gouvernement fédéral, je me dois par contre d'attendre que le gouvernement bruxellois soit installé. Je ne doute pas que l'informatrice et l'informateur nouvellement désignés feront un travail de qualité et trouveront rapidement une issue au blocage actuel que connaît la Région bruxelloise. Cette CIM «Vie étudiante» permettra également d'aborder les mesures qui sont envisagées par le gouvernement fédéral et qui auraient une incidence sur les étudiants.

Cette interconnectivité doit déjà être présente dans les matières propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter avec les membres de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) de l'ARES, pas plus tard qu'il y a deux semaines, au sein du cabinet. Ils m'ont par ailleurs demandé de ne pas travailler à la hâte: les services sociaux des établissements auront eux aussi besoin de temps pour adapter leurs propres pratiques et leurs propres systèmes informatiques.

Nous devons travailler main dans ma main avec les acteurs de terrain. Outre les allocations d'études que vous avez évoquées, il faut également se tourner vers la politique des subsides sociaux des établissements. Tous les membres de notre commission ont reçu les résultats de la revue des dépenses relative aux subsides sociaux et effectuée par la société Deloitte à la demande du cabinet précédent. Je trouverais intéressant, par exemple, que vous puissiez auditionner les représentants de Deloitte qui ont travaillé sur cette revue des dépenses.

Les recommandations issues de l'enquête ont été présentées au secteur à la fin de l'année académique précédente. Elles doivent maintenant faire l'objet d'une analyse approfondie et d'une concertation avec celui-ci afin de dégager des pistes d'action concrètes dont la finalité doit être de rendre le système plus clair quant à ses objectifs et plus lisible pour les bénéficiaires, et afin de permettre un meilleur suivi par le gouvernement.

Il est essentiel de préserver l'autonomie des établissements, afin de garantir flexibilité et souplesse dans la création des dispositifs appropriés. Il est fondamental de faire confiance aux institutions et à leurs membres du personnel pour résoudre au mieux les difficultés, car ils sont au plus proche des étudiants dans le respect du cadre général.

Vous êtes également plusieurs à m'interroger sur les mesures qui pourraient être prises pour les étudiants qui se retrouveraient dans une situation d'échec à la suite des modifications du décret «Paysage» et sur l'impact de leur situation fi-

nancière sur cet échec. La seule session de janvier ne suffit pas à prédire les taux de réussite ou la finançabilité des étudiants au terme de l'année académique.

Plus particulièrement, Monsieur Daube, vous m'interrogez sur le nombre d'étudiants potentiellement non finançables, en raison de l'application de la réforme du décret «Paysage». Je mesure votre impatience à disposer de ce type de données et d'indicateurs; je suis moi aussi impatiente. Ne confondons cependant pas vitesse et précipitation. Piloter les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur sur la base de données chiffrées, étayant la situation et permettant de mesurer l'impact de nos politiques, est une véritable nécessité. À cet égard, ce qui s'est passé au terme de la précédente législature démontre toute l'importance de disposer de ces données puisque, sur la base de données complètement farfelues publiées dans la presse, une majorité alternative de parlementaires a, dans la panique sans doute, voté un décret détruisant tous les efforts de balisage du parcours étudiant.

Cette situation n'est plus tolérable. C'est pourquoi, dans le cadre des débats budgétaires, je vous ai présenté un projet de décret-programme qui impose la création d'indicateurs basés sur des données mises à disposition par les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts. Le *modus operandi* basé sur des recommandations du secteur émises dans l'avis de l'ARES 2024-11 du 24 septembre dernier se veut réaliste et applicable dès l'année académique 2025-2026. Il vise à préciser les modalités d'évaluation du décret du 2 décembre 2021, afin d'en mesurer les effets sur la durée des études, le taux de diplomation et la finançabilité des étudiants. L'organisation d'un système robuste de pilotage ne se fait pas sur un coin de table. Elle nécessite la concertation de l'ensemble des acteurs du secteur afin de travailler sur des définitions et des objectifs communs pour la récolte des données.

Après l'adoption du décret-programme, le 11 décembre dernier, il est nécessaire de laisser le temps de ce quadrimestre-ci aux acteurs pour concevoir ce système sur la base d'indicateurs minimaux requis par le décret.

Mon cabinet est en discussion en ce moment avec l'administration et l'ARES pour développer une stratégie de pilotage à partir d'une base de données à finalité statistique qui pourrait être rapidement développée grâce à des outils existants pour les données à finalité administrative.

Dans l'attente, je ne vais pas jouer le jeu que vous avez joué l'an dernier. Je ne lâcherai pas, comme vous l'avez fait, des chiffres erronés, décontextualisés et imprécis. Tant que les étudiants et étudiantes n'auront pas présenté leurs sessions de juin et de septembre, il est impossible de définir un taux de risque de non-finançabilité. Ce qui importe, c'est que les étudiants connaissent l'objectif qu'ils doivent avoir en ligne de mire pour rentrer dans les balises de finançabilité. À ce stade de l'année académique, ils ont reçu leurs résultats de la session de janvier. Les étudiants ayant des difficultés, plus particulièrement ceux ins-

crits en première année de bachelier, ont pu être accompagnés par les équipes pédagogiques et par les services d'aide à la réussite des différents établissements. Ces étudiants ont ainsi été guidés pour faire le point sur leur situation, pour s'assurer de leur maîtrise méthodologique, mais aussi, le cas échéant, pour s'interroger sur leur orientation en participant à des dispositifs spécifiques organisés au sein des pôles académiques.

Je sais les établissements d'enseignement supérieur attentifs à accompagner individuellement leurs étudiants afin de les informer sur leur situation de finançabilité et sur les crédits qu'ils doivent encore atteindre au terme de l'année pour respecter les balises de finançabilité. À ce stade de l'année, vous en conviendrez, c'est la priorité! C'est la mission de nos universités, de nos hautes écoles et de nos ESA.

Il m'importe de pouvoir mesurer les impacts du décret du 2 décembre 2021 sur le parcours étudiant. Pour cela, il est nécessaire de laisser les dispositions relatives à la finançabilité prendre pleinement effet afin d'analyser en quoi elles ont modifié les comportements des étudiants et étudiantes dans leur parcours, de mesurer le nombre d'étudiants non finançables et de réaliser une analyse plus fine des profils d'étudiants sur la base des données mises à disposition par les établissements dans le cadre des différentes collectes auxquelles ils sont soumis.

Je m'étonne tout de même que vos questions portent toujours sur la finançabilité, alors que le défi à relever est d'abord celui de la réussite. Vous me demandez si les étudiants qui risquent de ne plus être finançables sont jobistes et quel est le métier de leurs parents. Ce qui me préoccupe davantage et ce sur quoi je veux notamment travailler au moyen du projet de décret relatif au parcours étudiant, c'est la capacité de notre enseignement supérieur à soutenir académiquement et pédagogiquement celles et ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur avec des difficultés d'apprentissage.

La corrélation entre les conditions sociales et les chances de réussite n'est bien sûr plus à démontrer et les difficultés financières ont bien entendu des conséquences sur les chances de réussite. Nous agissons et continuerons d'agir pour amoindrir au maximum ces difficultés et lutter contre le déterminisme social. Cela consiste non seulement à distribuer des aides à la réussite, mais aussi et surtout à développer des politiques d'aide à la réussite à partir d'une compréhension fine de leur public. En ne considérant l'enseignement supérieur et son rôle d'émancipation sociale qu'à travers l'expression d'une obsession pour les chiffres de la finançabilité, vous vous enfermez dans un schéma de réflexion sans doute trop simpliste. Cela vous appartient.

Passée votre question spécifique, Monsieur Daube, concernant les données relatives à la finançabilité, j'en reviens au sujet principal de nos échanges en vous indiquant que la raison d'être des subsides sociaux est particulièrement d'aider les étudiants qui se trouveraient dans une situation précaire. J'en veux pour

preuve les différentes initiatives organisées par certains établissements pour permettre aux étudiants de ne pas jobber pendant les périodes de blocus. Nous en avons parlé lors d'une précédente réunion de commission.

Enfin, je termine en rappelant l'importance de l'information et de l'orientation des étudiants sur tous les mécanismes d'aide à leur disposition. Ils ne sont pas toujours au courant de leurs droits et ce problème est général. Depuis la crise sanitaire, l'administration a entamé un travail de centralisation et de diffusion des informations par l'entremise des pôles académiques et des sites internet des secteurs de la jeunesse et de l'enseignement, et ce, en partenariat avec les CPAS, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (FBLP). L'administration a ainsi créé un site internet dédié aux principales aides existantes: [www.aides-etudes.cfwb.be](http://www.aides-etudes.cfwb.be). Nous poursuivrons dans cette voie. Il est important que chaque secteur et chaque niveau de pouvoir travaille en ce sens, en bonne collaboration.

Vous m'avez également interrogée sur les rencontres entre l'AGE, l'ARES et mon cabinet concernant les politiques publiques de l'enseignement supérieur. Je vous confirme que des rencontres ont bien eu lieu dans un esprit constructif. J'espère bien qu'elles nous permettront d'aboutir à une méthode et à un calendrier pour renforcer ce pilotage. Les réflexions se poursuivent, notamment sur l'intégration d'indicateurs économiques.

**M. Octave Daube (PTB).** – Ne disposant que de deux minutes pour répliquer à propos de deux sujets particulièrement importants, j'irai droit au but.

Tout d'abord, la notion de précarité étudiante est présente dans l'espace public depuis 2019, soit la crise sanitaire liée à la Covid-19. Bien entendu, celle-ci n'a pas créé la précarité étudiante, mais elle l'a mise en évidence: l'impact de cette précarité sur les études des jeunes concernés est alors devenu très clair. Or, Madame la Ministre-Présidente, vous dites aujourd'hui qu'il faudra encore un peu de temps pour résoudre ce problème. Cela fait pourtant six ans que nous attendons des solutions sérieuses! Certes, vous n'étiez pas aux commandes à l'époque; c'était alors le MR, qui est votre partenaire de majorité actuel.

Vous avez aussi évoqué la difficulté d'instaurer de nouvelles procédures informatiques, ce que je ne sous-estime pas du tout, mais vous avez aussi évoqué le manque de personnel dans les universités pour accomplir cette tâche. À ce second argument, je vous répondrai qu'il ne fait que souligner la nécessité de financer l'enseignement supérieur, ce qui est une de vos promesses encore non tenues. Par ailleurs, vous avez souligné mon impatience d'obtenir des données chiffrées relatives au nombre d'étudiants qui seront exclus par la réforme du décret «Paysage». Ce n'est pas un manque de patience; simplement, comme vous avez déjà mis cette réforme en branle, il est évident que certains jeunes seront exclus de l'enseignement supérieur à la rentrée de septembre et il semble que vous n'ayez aucune idée de leur nombre ou de leur identité. Autrement dit,

vous avez engagé cette réforme à l'aveugle et vous nous donnez ensuite des leçons de patience en insistant sur la nécessité de communiquer des données précises et non approximatives. J'observe, en tout cas, que votre façon d'éviter de donner des informations imprécises consiste à n'en donner aucune.

Vous avez encore accusé mon groupe d'être obsédé par la finançabilité. Ce n'est pas du tout le cas; ma seule obsession, c'est l'accessibilité de l'enseignement supérieur. C'est l'idée que tous les étudiants, quel que soit leur milieu d'origine ou leur situation, aient une chance de réussir. Je n'en peux plus de recevoir des témoignages d'étudiants qui disent travailler douze heures par semaine, parfois au noir et qui n'arrivent pas à réussir leurs études. Ce n'est pas une question de finançabilité, c'est une question de permettre aux jeunes d'obtenir un diplôme à la fin de leur parcours, de leur offrir des chances équitables dans la vie, qu'ils soient enfant d'ouvrier ou de médecin. Nous continuerons donc à nous battre contre cette réforme du décret «Paysage».

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, l'exhaustivité de votre réponse atteste de la motivation et de l'implication de votre gouvernement dans ce dossier. Je me réjouis de l'existence d'un dialogue avec les organisations et je suis ravie que la concertation soit toujours au cœur de votre travail et de celui de votre cabinet. Votre volonté de réunir une CIM «Vie étudiante» témoigne également de votre proactivité. Il est important de laisser le temps aux établissements de s'adapter au nouveau décret pour pouvoir accompagner au mieux les étudiants. Nous devons leur faire confiance. Vous avez indiqué que différents outils seront activés; nous serons attentifs à leur mise en œuvre et à leurs premiers résultats.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, j'ai entendu vos quelques éléments de réponse, mais je suis globalement insatisfait. Vous avez parlé de futilité à l'égard du programme informatique. Je ne sais pas quel est le parlementaire qui s'est prononcé de la sorte au sein de notre Assemblée. Pour moi, c'est loin d'être une futilité. Il est important de travailler sur le programme informatique.

Vous estimez que certains chiffres évoqués sont farfelus, mais vous n'en fournissez aucun pour nous éclairer. Il est pourtant fondamental d'avoir des chiffres pour exercer un pilotage. Vous ne pouvez pas vous permettre de naviguer à vue.

J'apporte une rectification concernant les crédits de 6,5 millions d'euros octroyés dans le cadre de la réforme des allocations d'études. Selon mes informations, ces montants ne sont pas utilisés; en outre, ils resteront insuffisants pour répondre aux besoins réels.

Concernant l'automatisation des droits, vous avez laissé entendre que la priorité serait donnée aux étudiants qui reconduisent les démarches à entreprendre. Or, j'ai appris dans la presse de ce jour que le taux de réussite est de 44 % pour les

étudiants qui ne travaillent pas et qu'il tombe à 13 % pour les étudiants qui ont un travail. Notre obsession, selon vos termes, pour la finançabilité est précisément liée à la question de la réussite.

Vous êtes sensible au fait que les étudiants ne doivent pas exercer un job étudiant en période d'examens. Je vous rejoins sur ce point. Cependant, la situation actuelle des étudiants a des répercussions en cascade sur la qualité de l'enseignement, sur l'allongement des études et, par conséquent, sur le coût de l'enseignement.

Je le répète: je suis insatisfait de votre réponse, surtout lorsque j'entends que rien ne sera réglé pour la prochaine rentrée académique.

### ***1.5 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Évolution des cursus de formation en kinésithérapie et leur harmonisation»***

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Dans son mémorandum de 2024, Axxon, l'association de défense professionnelle représentative de la kinésithérapie en Belgique, formule deux recommandations concernant la formation des futurs kinésithérapeutes. La première a déjà fait l'objet d'une question durant la précédente législature; il s'agit de l'harmonisation des cursus entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre. À l'époque, la ministre Bertieaux avait répondu au député Michel de Lamotte que l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) effectuait un audit sur la formation pour déterminer si son académisation était opportune. Le résultat est attendu dans le courant de 2025. La deuxième recommandation porte sur le contenu des cours. Axxon demande la révision des cursus pour y intégrer des notions spécifiques telles que la pharmacologie, liées aux réalités et aux besoins des kinés.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous mené des discussions pour tendre à une harmonisation des cursus en Fédération Wallonie-Bruxelles? L'académisation proposée par Axxon pour créer l'équivalent du système flamand est-elle envisagée? Si tel est le cas, quelle est la teneur des discussions avec les hautes écoles et les universités? La ministre Bertieaux avait précisé qu'elle avait demandé à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'analyser les possibilités de proposer une formation de niveau 7 du Cadre francophone des certifications (CFC), à savoir 300 crédits organisés en synergie entre les hautes écoles et les universités. Cette analyse devait être disponible pour la fin de l'année 2024 et, couplée avec l'évaluation de l'AEQES, elle devrait permettre au prochain gouvernement d'envisager ou non la réforme de ces études en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous reçu cette analyse? Qu'en ressort-il?

**Mme Élisabeth Degryse,** ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – La réforme de la formation en kinésithérapie est discutée en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis presque douze ans. Du côté néerlandophone, la formation est organisée en cinq ans, ce qui permet l’approfondissement de compétences attendues sur le terrain professionnel. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la formation est toujours dispensée en quatre ans et ne comprend qu’une seule année de master.

En 2013, un premier groupe de travail a établi des bases pour une collaboration entre universités et hautes écoles. Étant donné que l’accès à la profession est identique partout, une harmonisation du cursus est nécessaire. Le groupe de travail de 2013 a été suivi, en 2015, par un autre groupe de travail qui était toujours en accord avec les propositions. Des conventions avaient par ailleurs déjà été négociées entre les établissements. Ces travaux ont permis la rédaction d’un avant-projet de décret. Passé en première lecture en 2018, celui-ci n’a pas abouti. Ces analyses et démarches collaboratives ont permis de répondre aux demandes traitées par les ministres au cours de trois législatures successives. Ces derniers ont été invités par les associations professionnelles – Axxon, mais aussi des structures issues du monde académique et de la Flandre – à réformer la formation conformément aux attentes des acteurs de terrain. Les documents produits jusqu’en 2018 ont fait l’objet d’allers et retours entre les cabinets ministériels et l’ARES, de demandes d’avis et d’attentes de changement de législation.

Certaines faiblesses de l’analyse ou de la proposition ont été mises en évidence: la réelle plus-value pour répondre aux exigences attendues au niveau de la formation en kinésithérapie généraliste si, dans le meilleur des cas, 30 des 60 crédits ajoutés sont dédiés, comme en Flandre, à l’intégration d’une qualification professionnelle particulière; le nombre d’habilitations, ou plus exactement de codiplomations (gestion des programmes, des étudiants, de la mobilité des étudiants, ainsi que des enseignants, de la charge administrative, du matériel de travaux pratiques et des terrains de stage); le coût réel pour les consortia. Concernant ce dernier point, nous savons maintenant que codiplômer est coûteux eu égard à la coordination de programmes, tant du point de vue pédagogique que de la gestion de ressources humaines et logistiques (locaux, achat de matériel spécifique...). La codiplomation représente par ailleurs une perte potentielle pour les hautes écoles en fonction du mécanisme de financement, et surtout, de rétrocession des subventions.

Entre les premières discussions de 2013 et celles de 2022, les hautes écoles se sont repositionnées. Ceci est à mettre en lien avec le nombre de candidats en kinésithérapie, les deux tiers étant inscrits en hautes écoles. Compte tenu de cette répartition des inscrits entre hautes écoles et universités, ces dernières ont proposé que chaque établissement ait la possibilité de réformer le cursus en interne, de ne pas proposer de codiplomation et de maintenir une visée généraliste, sans qualification professionnelle particulière donc. Le souhait reste qu’au terme des

300 crédits, chaque diplômé puisse prétendre à l'accès direct à un master de spécialisation et à l'école doctorale. Actuellement, un diplômé de haute école doit, dans la majorité des cas, effectuer une année passerelle avant d'accéder au master de spécialisation.

Enfin, un des défis majeurs que représente cet alignement de la formation aux exigences professionnelles est «l'accès direct». En effet, à l'heure actuelle, contrairement aux praticiens d'autres pays européens, les kinésithérapeutes belges ne peuvent poser d'actes sans une prescription médicale.

Axxon a milité dans ce sens auprès du ministre fédéral de la Santé publique lors de la législature précédente. En l'occurrence, M. Vandembroucke a conservé ce poste. Les contraintes envisagées pour n'octroyer ce droit à l'accès direct qu'aux profils titulaires d'un master 120 crédits – en Communauté flamande – et de titulaires d'un master de spécialisation uniquement en université m'ont amenée à poursuivre les démarches déjà en cours.

En synthèse, les constats faits sur le terrain professionnel, de même que les avancées récentes du ministre fédéral de la Santé publique sur ce dossier m'amènent à proposer une réforme de la formation. Ainsi, chaque établissement titulaire de l'habilitation sera amené à proposer un master de 120 crédits en lieu et place du master de 60 crédits actuellement organisé. Aucune codiplomation ou coorganisation n'est imposée dans ce contexte spécifique. À terme, les contenus des masters de spécialisation seront proposés sous forme de formation continue. À l'heure actuelle, il n'y a pas de nouvelle habilitation envisagée dans un établissement d'enseignement supérieur n'organisant pas le cursus en kinésithérapie.

Les programmes de bachelier et de master devront répondre à des balises afin de garantir la qualité des formations de bachelier de transition et de master, de faciliter la mobilité étudiante – c'est-à-dire du passage d'un établissement à l'autre sans prérequis – et de permettre l'accès à l'école doctorale. Les finalités et options seront réparties sur le territoire. Tout ne sera pas organisé partout.

Afin que les réformes du bachelier et du master soient effectives pour la rentrée académique 2026, un comité de pilotage composé de membres du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), du *Kwaliteit in Kinesitherapie* (KIK), de l'ARES et de mon cabinet a été créé. Mes collaboratrices accompagneront les démarches d'un groupe de travail technique. Les réunions de ce groupe de travail rassemblent des représentants des différents établissements d'enseignement supérieur désignés par le CRef et le KIK et seront organisées dans les locaux de l'ARES. Les dimensions juridiques et réglementaires seront prises en charge par mon cabinet. La fin des travaux du groupe de travail est prévue pour la fin du mois de décembre 2025.

Je vous ai exposé le résumé d'un plan d'action dont les grandes lignes ont fait l'objet d'un accueil favorable de la part de tous les représentants des acteurs concernés, réunis au sein de mon cabinet à plusieurs reprises. Le travail continue désormais selon la méthodologie que je viens de détailler. Lorsque le projet sera finalisé, il sera soumis au gouvernement et poursuivra son chemin si celui-ci marque son accord.

**Mme Marie Jacqmin (Les Engagés).** – Madame la Ministre-Présidente, il convient d'harmoniser cette formation pour tout le monde. Force est de constater que vous avez une nouvelle fois placé la concertation au cœur de votre plan d'action.

***1.6 Question de M. Guillaume Soupert, intitulée «Vers une réforme de la représentation étudiante garantissant la pluralité des voix»***

**M. Guillaume Soupert (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, nous avons débattu le 11 décembre dernier de la représentation étudiante en séance plénière, après que la presse a rapporté des problèmes au sein de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF). Une semaine plus tard, cette organisation a changé de président. Le système de représentation étudiante est actuellement principalement centré sur la FEF, ce qui ne permet pas, à mes yeux, de garantir un pluralisme suffisant. La FEF a une orientation politique indéniable et ses revendications sont trop souvent similaires à celles du Comité d'action communiste (Comac), qui regroupe la jeunesse étudiante du PTB. Ces étudiants réclament des gratuités à tue-tête et trouvent normal de pouvoir redoubler à l'infini. Malheureusement, nous les entendons rarement parler de la nécessité de rehausser le niveau de nos universités et de nos hautes écoles pour que les diplômés aient une valeur sur le marché du travail. Ils n'évoquent pas non plus les problèmes d'orientation qui ont pour effet de remplir des filières sans débouchés.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit une réforme du système de participation et de représentation des étudiants afin de renforcer le pluralisme et d'améliorer le soutien à la représentation locale. Lors de vos précédentes interventions à ce sujet, vous avez souligné l'importance de garantir une représentation plurielle. Vous avez déjà rencontré des représentants de l'Université de Liège (ULiège) et de l'Université de Namur (UNamur) pour en discuter.

Où en est la réforme du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur (décret «Participation»)? Un calendrier de concertation et de mise en œuvre a-t-il été établi? Les conseils étudiants jouent un rôle central dans la représentation locale des étudiants. Comment ces conseils seront-ils intégrés à la réflexion sur l'évolution du système de représentation étudiante? Leur rôle sera-t-il renforcé pour garantir

une représentation plus diversifiée? La participation aux élections étudiantes reste faible. Quelles sont les mesures concrètes prévues dans la réforme du décret «Participation» visant à encourager un engagement plus large des étudiants dans la vie universitaire?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les conseils étudiants jouent effectivement un rôle central dans la représentation locale des étudiantes au sein des établissements de l'enseignement supérieur. Leur représentation dans les organes internes est primordiale pour garantir aux étudiants de ces institutions la possibilité de faire entendre leur voix, mais aussi d'être partie prenante de la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Au niveau communautaire, bénéficiaire d'une représentation étudiante est une force pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le pluralisme est tout autant important dans la représentation communautaire, tant qu'il respecte le cadre décretaal fixé, actuel ou à venir. Le décret «Participation», qui a plus de dix ans, doit être revu. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec plusieurs acteurs, notamment la FEF, mais pas seulement. Toutefois, il ne s'agit pas encore de concertation formelle. Dès lors, je ne peux pas encore vous annoncer de calendrier. Comme je l'ai précisé lors de la réunion du 20 janvier dernier, ce chantier nécessitera un certain temps avant d'aboutir.

Mon cabinet se concentre actuellement sur plusieurs chantiers plus prioritaires, celui du futur décret portant sur le parcours étudiant, celui concernant la précarité étudiante et celui sur l'orientation et l'accompagnement des étudiants vers la réussite. Nous travaillons également sur le financement des établissements, notamment en analysant le modèle «Droit individuel aux études supérieures» (DIES). Cela n'enlève en rien de l'importance que j'accorde à la représentation étudiante. Elle est essentielle. Il faudra analyser les conditions de reconnaissance de ces organisations pour permettre aux étudiants, qui ne sont pas aujourd'hui représentés par la FEF, de faire entendre leur voix si elles le souhaitent. À titre d'exemple, le modèle syndical qui existe pour les membres du personnel permet à chaque employé de choisir par qui il veut être représenté.

Aujourd'hui, les étudiants n'ont plus ce choix. Si les conseils étudiants font le choix de ne pas être représentés par la FEF, ils ne peuvent pas officiellement se faire entendre auprès du gouvernement. Je tiens à vous rassurer: mon cabinet sera ouvert aux étudiants qui portent des projets. Mes équipes ont rencontré les représentants des conseils étudiants de l'UNamur et de l'ULiège, ou tout récemment la Fédération des étudiants libéraux. L'heure est toujours à la réflexion.

Au-delà de la représentation communautaire, il s'agit d'analyser la plus-value de réformer d'autres aspects du décret «Participation». Par exemple, j'envisage

de modifier le mode de *reporting* actuellement imposé aux conseils étudiants. Ces derniers sont soumis à ce type d'obligations, notamment pour l'utilisation des subventions qu'ils reçoivent. Certains conseils, souvent de petite taille, peinent à les remplir. Les étudiants qui endossent la fonction de trésorerie se trouvent parfois dans des situations délicates. Il faut les accompagner et les former. Il convient également de revoir l'accompagnement que les commissaires et les délégués du gouvernement apportent aux conseils étudiants. Les commissaires et les délégués invitent, chaque année, les membres des conseils étudiants des hautes écoles et des écoles supérieures à des formations pour leur rappeler leurs droits et leurs devoirs et pour leur expliquer la manière de les remplir.

Enfin, la quasi-majorité des élections étudiantes a bien atteint les 20 % de participation, imposés par le décret. Ce taux a même été, pour certains conseils étudiants, largement dépassé.

**M. Guillaume Soupert (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je comprends bien que vous avez plusieurs chantiers à gérer et que certains sont plus prioritaires que d'autres. Cependant, le manque de pluralisme de la FEF me semble tout de même problématique. Comme vous l'avez vous-même indiqué, certains conseils étudiants ont décidé de ne plus être représentés par la FEF, ce qui signifie que leur voix n'est plus nécessairement entendue par le gouvernement. C'est donc à vous qu'il appartient de les consulter. Par ailleurs, le faible taux de participation étudiante, qui n'atteint que 20 %, est effectivement regrettable. En tant que personnalités politiques, nous aimerions évidemment que plus de gens se mobilisent pour voter et être représentés.

Enfin, il convient de travailler en profondeur sur le rôle des commissaires de gouvernement afin d'accroître le pluralisme et pour que toutes les voix soient entendues. Il s'agit d'éviter un biais idéologique de la participation étudiante. En effet, tous les étudiants ne pensent pas ce que la FEF déclame à longueur de journée. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de prendre ce chantier à cœur.

### ***1.7 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Pénurie des enseignants et baisse inquiétante des inscriptions en sciences de l'éducation dans l'enseignement supérieur»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, en octobre dernier, je vous ai interrogée sur la question particulièrement préoccupante de la désertion progressive d'étudiants dans les filières pédagogiques, sur la nécessité d'objectiver et de construire des outils pour revaloriser le métier et les filières qui y mènent. Vous avez rappelé que le gouvernement, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), s'est fixé comme objectif prioritaire de lutter contre cette pénurie dès lors qu'il s'agit d'une question essentielle pour la qualité de l'enseignement et pour l'ensemble de la société.

C'est d'autant plus préoccupant que la pénurie d'enseignants ne semble pas se stabiliser. «*Le Vif/L'Express*» a d'ailleurs consacré dernièrement un article à la pénurie en précisant que celle-ci s'aggravait d'année en année et qu'on manquait d'outils pour la quantifier et l'objectiver. Or, cette problématique est directement liée aux départs anticipés de jeunes enseignants, particulièrement ceux qui ne disposent pas d'une formation pédagogique. Nous sommes donc au cœur du sujet: la désertion des filières pédagogiques est un signal alarmant, car elle risque d'entraver la possibilité d'enrayer la pénurie dans l'enseignement obligatoire.

En automne, vous avez fait le point sur les chiffres disponibles au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), notamment sur le constat nuancé à tirer entre les sections de la formation initiale, sur la base d'un comptage en septembre 2024. Vous avez annoncé deux étapes: d'une part, un rapport plus complet dans les mains de l'ARES; d'autre part, un second comptage prévu en février 2025, notamment pour objectiver les éventuels départs de ces filières après la session d'examens. Ce second comptage devait permettre d'objectiver le nombre d'inscriptions par province, l'évolution des inscriptions par section depuis 2014, ainsi que la répartition des étudiants par sexe, par âge à l'entrée des études et par type de formation secondaire.

Je souhaiterais dès lors faire le point sur ce chantier. Quelles conclusions avez-vous tirées de l'analyse délivrée par l'ARES en ce qui concerne le comptage de début d'année? Avez-vous reçu les résultats du comptage réalisé en février par l'ARES? Quels enseignements en tirez-vous quant à l'évolution des inscriptions dans la formation initiale? Vous avez par ailleurs annoncé une rencontre conjointe entre vous, la ministre Glatigny et les membres de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) dans le courant du mois de décembre. Il s'agissait de faire le point sur le suivi des recommandations transmises en février 2024, notamment dans l'objectif d'identifier les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de la réforme et de formuler d'éventuelles propositions d'amélioration. Cette réunion a-t-elle eu lieu? Quels constats et pistes en sont-ils ressortis?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le 5 décembre 2024, ma collègue Mme Glatigny et moi-même avons été accueillies par les membres de la COCOFIE en vue d'échanger sur la réforme de la formation initiale des enseignantes et des enseignants (RFIE).

Nous avons abordé plusieurs aspects liés à cette réforme: les résultats de l'épreuve liminaire de langue française, avec des pistes de suivi, dont certaines ont d'ailleurs été évoquées dans notre commission depuis; le stage long et la

formation des maîtres de stage; la gestion des pénuries et la valorisation du métier. Un débat a émergé sur le recrutement d'enseignantes et enseignants issus du secteur privé. Enfin, l'importance d'une meilleure communication pour revaloriser la profession a été mise en avant. Cela rejoint plusieurs mesures pour lutter contre la pénurie des enseignantes et enseignants et renforcer l'attractivité du métier, mesures présentes dans la DPC.

Ma collègue et moi-même avons insisté sur la nécessité de maintenir une formation de qualité afin d'améliorer les compétences des enseignants malgré le risque de pénurie, où d'aucuns pourraient être tentés de brader les conditions d'accès au métier. Nous avons réaffirmé l'engagement commun à poursuivre la réforme et à viser son amélioration. Nous avons souligné l'importance du stage long et d'un meilleur accompagnement des nouveaux enseignants. Mon cabinet travaille d'ailleurs actuellement sur la mise en œuvre du certificat en encadrement de stage, prévu à cet effet.

La collecte et les statistiques concernant les inscriptions dans les bacheliers en enseignement de la section 1 à la section 3 sont pour le moment assurées par l'ARES en coordination avec la COCOFIE, afin de mener des analyses plus approfondies que les simples données des inscriptions. Le recueil des données auprès des établissements concernés est en cours jusqu'au 31 mars. Les statistiques récoltées à ce moment-là incluront notamment les réorientations et les abandons, mais aussi d'autres données comme la provenance des étudiantes et étudiants, l'âge à l'entrée, le genre, les inscriptions par province, les détails par appariement pour la section 3.

Les chiffres que je vous cite pour le mois d'octobre 2024, soit les inscriptions pour l'année académique en cours, restent donc provisoires, car ils ne tiennent pas compte des réorientations ou des abandons. Ils sont dès lors probablement légèrement surestimés. À propos des chiffres des premières inscriptions en bloc 1 pour les bacheliers en enseignement, voici donc ce qu'il faut savoir: en section 1, il y avait 934 inscrits au mois de février 2024 et 837 inscrits au mois d'octobre 2024; en section 2, il y avait 1 503 inscrits au mois de février 2024 et 1 338 inscrits au mois d'octobre 2024; en section 3, il y avait 2 034 inscrits au mois de février 2024 et 1 403 inscrits au mois d'octobre 2024. Pour les trois sections, on passe donc de 4 471 inscrits au mois de février 2024 à 3 562 inscrits au mois d'octobre 2024, soit une baisse de 20 % pour les premières inscriptions en bloc 1.

Il faut rappeler que la baisse des inscriptions était déjà observée dans les anciennes filières. Cette diminution étant constante, il paraît hasardeux d'affirmer qu'elle résulte de la réforme. Dans un de ses avis, la COCOFIE ne se contente pas de mettre en évidence plusieurs facteurs expliquant la pénurie; elle recommande une approche combinant des mesures à court terme pour répondre à l'urgence et des solutions structurelles à long terme.

Parmi les actions immédiates, il est proposé de renforcer la communication autour du métier pour attirer davantage d'étudiantes et étudiants, d'améliorer l'accompagnement des enseignantes et enseignants débutants, et de faciliter l'accès aux formations pour les personnes en reconversion professionnelle. C'est précisément l'objet des travaux du groupe de travail que mon cabinet pilote avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales, et qui commence au mois de mars. Nous examinerons les possibilités de parcours de réorientation professionnelle pour les enseignants de seconde carrière en objectivant le profil de ceux-ci et la formation pédagogique qu'ils devraient suivre.

J'en profite pour couper court à des affirmations un peu légères estimant que 2026 serait une année sans nouveaux diplômés puisque, depuis septembre 2023, le cursus est passé de trois à quatre ans. Cette allégation est fautive à plusieurs titres. D'une part, les cursus – et pas «le» cursus – ne sont plus les mêmes, car ils sont désormais de type long et de niveau universitaire. Ce n'est donc pas seulement un allongement, mais plutôt une refonte totale de la formation. D'autre part, seules les formations menant à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur ont été allongées d'une année, plus exactement de 60 crédits. Les formations directes menant à l'enseignement secondaire supérieur n'ont pas été allongées. Il n'y aura donc pas «zéro diplômé» dans ce cas de figure en 2026.

Les anciennes formations d'instituteur et d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur continuent à être organisées pour permettre aux personnes qui n'ont pas terminé dans les temps de finir leurs études. Malheureusement, tous les étudiants entrés dans ces anciennes formations au plus tard en 2022 ne seront pas diplômés en 2025. Il y aura donc bien des personnes diplômées en 2026, mais évidemment moins que d'habitude. Mon cabinet travaille en ce moment en étroite collaboration avec le service statistique de l'ARES pour en estimer le nombre, sur la base des chiffres réels et des taux de réussite des années précédentes. Si cela ne résoudra pas la pénurie, cela permettra d'objectiver quantitativement les choses.

Enfin, en ce qui concerne la communication à propos des inscriptions pour cette année académique, l'ARES a diffusé une campagne générale sur les réseaux sociaux visant les jeunes de 18 à 25 ans en Wallonie et à Bruxelles pour les nouveaux masters en enseignement. Elle s'est déroulée pendant une période de huit semaines, du 22 mai au 17 juillet 2024, principalement sur Facebook, Instagram et YouTube. Elle contenait quatre messages: un message général et trois messages spécifiques aux différentes sections de formation. Les supports de communication comprenaient des visuels et des vidéos en formats long et court, accessibles en ligne, dont une vidéo de présentation générale disponible sur YouTube. L'objectif était de sensibiliser un large public aux parcours possibles pour devenir enseignant et renforcer l'attractivité du métier. Ces vidéos sont reprises sur le site de la RFIE, sur les pages du site [www.mesetudes.be](http://www.mesetudes.be) et ont été

transmises aux établissements pour leur permettre de s'en saisir et de les diffuser, l'ARES prenant sa part dans son rôle de support aux établissements.

Je vous remercie pour votre question constructive qui me permet de faire le point sur ce dossier difficile. C'est collectivement que nous devons relever ce défi, non en jetant l'opprobre sur les autres. Tous les partis dans cette assemblée, excepté le PTB, ont pris leur responsabilité à un moment ou à un autre depuis quinze ans. Nous sommes donc tous responsables.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour les éléments de réponse et pour les chiffres. Il est en effet beaucoup plus simple de comprendre l'évolution d'une situation lorsqu'on dispose de chiffres.

Vous l'avez dit: nous avons chacun d'une manière ou d'une autre contribué à faire avancer les choses. Il est important pour nous de travailler sur un constat et d'objectiver les difficultés. Si l'ARES joue un rôle, il manque un volet équivalent dans l'enseignement obligatoire. La collégialité et le travail transversal sont des points essentiels et j'entends que des contacts ont été pris. Il est également important de travailler de manière cohérente avec l'enseignement obligatoire. Nous y serons attentifs. J'ai pris note de la date du 31 mars 2025 et je ne manquerai pas de vous interpellier ultérieurement.

### ***1.8 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Anticipation et formation aux métiers émergents en Fédération Wallonie-Bruxelles»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Selon différentes études, près de la moitié des métiers qui seront exercés dans quinze ans n'existent pas encore aujourd'hui. Cette projection souligne l'importance cruciale d'anticiper les évolutions des besoins du marché du travail afin de préparer adéquatement les futurs travailleurs et travailleuses aux professions de demain. Je pense évidemment aux métiers des technologies numériques et à l'influence de l'intelligence artificielle (IA) sur le monde du travail. Par ailleurs, la transition écologique représente aussi un foyer gigantesque d'innovation et de transformation des qualifications.

Ces évolutions ont déjà débuté et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit prendre des initiatives pour adapter l'offre de formation aux besoins émergents. Il reste encore de nombreux efforts à fournir pour être à la hauteur: près de la moitié des métiers ne sont pas encore connus à ce jour!

Selon les critères, un métier émergent est un métier qui est nouveau, qui est profondément et durablement marqué par des évolutions ou qui répond prioritairement aux nouveaux besoins de la société, essentiellement dans les transitions numérique et écologique. Je citerai quelques exemples de ces métiers de demain: responsable *green IT*, développeur *blockchain*, contrôleur technique de la qualité des installations et équipements des énergies décarbonées, architecte internet

des objets, etc. Face à la rapidité des mutations technologiques et économiques, il est essentiel de renforcer nos mécanismes d'anticipation et d'adaptation.

Madame la Ministre-Présidente, quels dispositifs spécifiques ont-ils été instaurés en Fédération Wallonie-Bruxelles pour identifier les métiers émergents et anticiper les compétences requises pour ces professions? Entretenez-vous un dialogue régulier à ce sujet avec la ministre Glatigny pour articuler l'offre de formation de façon cohérente avec l'enseignement obligatoire? En effet, il est nécessaire d'accorder aux évolutions du marché du travail la définition – ou la redéfinition – des profils établis par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ).

Comment ces informations sont-elles intégrées dans la conception et la mise à jour des programmes de formation dans l'enseignement supérieur? Quels partenariats existent-ils ou sont-ils envisagés avec des acteurs du secteur privé, des centres de recherche ou des institutions internationales pour enrichir cette démarche prospective?

Quels sont les dispositifs existants pour informer et orienter les étudiants, les demandeurs d'emploi et les travailleurs en reconversion vers ces métiers d'avenir, notamment grâce à des plateformes d'information ou des services d'orientation professionnelle? Vos services collaborent-ils avec les opérateurs régionaux de formation? Cela apparaît-il suffisant au regard des transformations à venir? Il est impératif que notre système éducatif et de formation soit proactif, prospectif et agile, afin de doter nos concitoyens des compétences nécessaires pour s'épanouir dans les métiers de demain.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Les créations, adaptations et mises à jour des formations dans l'enseignement supérieur, afin de créer de nouvelles formations et nouveaux métiers ou d'adapter l'ensemble des formations aux besoins émergents, changeants ou existants, résultent la plupart du temps des initiatives des établissements d'enseignement supérieur. En effet, les liens que tissent les établissements avec les entreprises où les étudiantes et étudiants effectuent leurs stages, avec les opérateurs locaux et avec les représentants des métiers ou des associations professionnelles les rendent plus à même de capter les besoins socio-économiques et d'y adapter les formations. En outre, le processus d'octroi des habilitations prévoit désormais la concertation avec le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) et Brupartners, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces évolutions peuvent se traduire par de nouvelles demandes d'habilitation complète, par des modifications d'intitulés de formations, par des modifications dans les référentiels de compétences, par des changements dans les programmes d'enseignement, par une organisation différente des unités d'enseignement dans

les parcours ou tout simplement par l'évolution des contenus des unités d'enseignement réalisée très fréquemment par les enseignantes et les enseignants. Les cursus ne sont pas des objets immobiles; ce sont des organismes vivants qui évoluent, même s'ils ne changent pas de nom. En outre, les établissements d'enseignement supérieur peuvent proposer des certificats pour répondre à des besoins, et ce, assez rapidement.

Les développements technologiques, les avancées de la science et de la recherche, les conférences, les colloques et les rencontres de tout ordre amènent les enseignants à étudier les formations, à les enrichir, les changer, les transformer ou les révolutionner. Il est évidemment possible, fréquent et opportun que les autorités politiques, administratives ou internationales fassent émerger des interrogations. Il est tout aussi nécessaire que les établissements et personnes qui en font partie s'emparent de ce sujet, dans le respect de la liberté académique, afin de répondre à la mission d'assurer des services à la collectivité grâce à leur expertise pointue et à leur devoir d'indépendance à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou en dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

La ministre Glatigny et moi-même avons des discussions sur ce sujet, car nous mesurons bien l'importance de former les citoyens, dès le plus jeune âge, à ces métiers insoupçonnés qui apparaîtront dans les années à venir. Grâce aux ministres à double casquette, la Fédération Wallonne-Bruxelles et la Région wallonne mènent des discussions et des collaborations dans ce domaine.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – De votre réponse, Madame la Ministre-Présidente, je déduis qu'il revient aux établissements de prendre des initiatives dans le domaine. Néanmoins, une coordination s'impose pour éviter une forme de concurrence dans un quasi-marché scolaire. Je formule donc le souhait d'organiser un colloque et de réfléchir collectivement à ces métiers émergents. L'événement suscitera à la fois l'intérêt de tous les établissements scolaires et celui des secteurs et domaines dans lesquels ces métiers nouveaux pourraient émerger. Cette réflexion d'intelligence collective aurait une plus-value tant pour les établissements que pour notre Fédération.

### ***1.9 Question de Mme Eliane Tillieux, intitulée «Réponses de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la pénurie de médecins généralistes»***

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – La Wallonie fait face à un important déficit de médecins généralistes estimé à 360 praticiens, selon les chiffres du ministre Coppie-ters. En 2023, 3 291 équivalents temps plein (ETP) exerçaient dans la Région. Face à la pénurie, bon nombre de mesures ont été prises: aides financières grâce au programme «Impulseo» et mesures structurelles avec un soutien aux équipes multidisciplinaires et aux infrastructures de santé dans les zones sous-dotées.

Au niveau de la formation médicale, 473 numéros INAMI seront attribués en 2029 pour la médecine générale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces étudiants, qui ont commencé en 2023, seront pleinement opérationnels en 2031. Par ailleurs, 306 étudiants bénéficieront des nouveaux sous-quotas minimaux applicables après l'année académique 2022-2023. Les effets sont attendus à partir de 2027.

Toutefois, la situation reste tendue: 272 médecins ont cessé leur activité en 2022, 145 médecins manquent dans les communes en pénurie et 270 médecins au minimum seraient nécessaires chaque année pour compenser les départs à la retraite. Il s'agit bien d'un nombre minimum, car les jeunes praticiens ne souhaitent plus organiser leur temps de travail comme autrefois. En réalité, il faudrait l'équivalent de 1,5 ETP pour remplacer un départ à la retraite. La démographie médicale constitue donc, plus que jamais, un défi majeur aujourd'hui et pour les prochaines années, mais surtout un problème multifactoriel qui nécessite, par conséquent, des réponses multiples.

Si je m'interroge sur le nombre d'étudiants recalés aux examens d'entrée, je n'ai aucune garantie pour une solution immédiate à la pénurie et la localisation de ces futurs jeunes médecins.

Disposez-vous de chiffres concernant les taux d'admission en études de médecine? Quelles solutions sont-elles envisagées pour accélérer la formation ou permettre une intégration plus rapide des étudiants en médecine sur le terrain? Quels programmes spécifiques seront-ils élaborés pour encourager les étudiants à choisir la médecine générale, notamment dans les zones en pénurie, plutôt que les spécialisations? Comment l'enseignement supérieur adapte-t-il ses cursus pour mieux répondre aux besoins des zones rurales et sous-dotées en Wallonie?

Le quota de 306 étudiants bénéficiant des sous-quotas minimaux sera-t-il réévalué si la pénurie de médecins généralistes s'accroît d'ici 2027? Quelles mesures incitatives envisagez-vous pour retenir les étudiants formés en Wallonie après l'obtention de leur diplôme? Comment envisagez-vous de renforcer la concertation entre les universités, les médecins, les mutuelles, les étudiants et les pouvoirs locaux? Disposez-vous d'un agenda commun avec les ministres Coppieters et Vandenbroucke pour trouver des solutions concrètes à la pénurie?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – La planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles est une problématique majeure pour répondre aux besoins en soins de santé de la population. À cet égard, la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles joue un rôle clé dans l'analyse des quotas et des sous-quotas en tenant compte des pénuries identifiées sur le terrain.

Concernant la nécessité d'augmenter le nombre global de futurs médecins, les représentants et les représentantes de la Communauté française au sein de la Commission de planification de l'offre médicale participent aux travaux de l'État fédéral en relayant au mieux les préoccupations en termes d'offres de médecins et de dentistes, au regard des spécificités du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces personnes travaillent en concertation avec la Commission consultative de planification de l'offre médicale, dont l'objectif est d'améliorer la mise en adéquation de l'offre de professionnels de soins de santé avec les besoins réels de santé en Fédération, en prenant notamment en compte la dimension territoriale dans l'évaluation des besoins.

Sur avis de la Commission consultative de planification de l'offre médicale, le gouvernement peut ainsi fixer les nombres minimums et maximums de personnes candidates pouvant accéder aux formations de médecine et de dentisterie générales ou spécialistes. Cependant, ces sous-quotas doivent être fixés dans le strict respect du nombre de numéros INAMI global, sans pouvoir le dépasser.

Depuis 2022, les conclusions des rapports annuels produits par la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles sont transmis à la Commission de planification de l'offre médicale afin d'alimenter son modèle mathématique et les analyses qui en découlent. L'objectif est que la Commission consultative de planification de l'offre médicale nourrisse les travaux au niveau fédéral dans le cadre d'un dialogue constructif portant notamment sur l'organisation évolutive des soins de santé: délégation des tâches, modifications dans la manière de travailler, entre autres en ce qui concerne les horaires.

Pour les spécialités en pénurie, dont la médecine générale, la Commission consultative de planification de l'offre médicale a veillé, en collaboration avec les facultés de médecine, à ce que les sous-quotas fixés depuis sa création en 2022 soient respectés, voire dans certains cas dépassés, afin de garantir un nombre suffisant de professionnels à moyen terme. Ainsi, en médecine générale, 349 attestations ont été attribuées en 2024 pour un sous-quota initial de 338 attestations, ce qui traduit un effort particulier pour pallier la pénurie.

En outre, la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est penchée sur la question de l'intégration rapide des étudiants en médecine dans le système de soins. Elle a notamment reçu des représentants du groupe de travail sur le «*New Deal*»; les jeunes médecins se tournent de plus en plus vers ces pratiques de groupe et le «*New Deal*» pourrait aider à augmenter les possibilités de créer des lieux de pratique répondant à leurs souhaits dans les zones où ils souhaitent s'installer. Ainsi, plusieurs pistes ont été envisagées, notamment la valorisation des pratiques collaboratives qui permettent aux jeunes médecins généralistes d'augmenter leurs capacités de prise en charge des patients et d'améliorer leur ancrage dans des structures de

soins de premier recours. Ces rencontres ont mis en avant l'intérêt d'explorer et de développer de nouvelles formes d'organisation de la pratique médicale dans le cadre de collaborations multidisciplinaires, afin d'augmenter l'accessibilité aux soins pour les patients et les patientes et l'attractivité de certaines pratiques médicales et paramédicales.

Par ailleurs, une enquête organisée en collaboration avec l'administration a été confiée par le biais d'un marché public à la société IDEA Consult. Cette enquête a ainsi ciblé les assistants terminant leur formation en 2024, ainsi que ceux entrant en dernière année de formation en octobre 2024. Les premiers résultats ont été présentés à la Commission consultative de planification de l'offre médicale en ce début d'année 2025. Le taux de participation a été de l'ordre de 21 %. L'objectif principal de l'enquête était de mieux comprendre les choix de spécialisation des assistants en formation ainsi que leurs aspirations pour l'organisation et le temps de travail. Les résultats vont désormais faire l'objet d'une analyse approfondie de la part des membres de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en vue de permettre non seulement de moduler les sous-quotas dans certaines spécialités dans lesquelles le temps de travail souhaité, par exemple, serait particulièrement différent de celui d'autres spécialités, mais aussi d'instaurer des mesures spécifiques aidant à combler les lacunes dans les spécialisations en pénurie. Ce travail d'analyse et d'élaboration de solutions pour les spécialisations en pénurie sera fait durant l'année 2025.

Enfin, la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles multiplie les échanges avec divers intervenants afin d'assurer une meilleure coordination des décisions en matière de planification médicale. Parmi ceux-ci figurent les représentants des universités, des associations professionnelles, de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), des maisons médicales...

La Commission consultative pour la planification médicale va poursuivre ses concertations. Il est envisagé que les deux académies royales de médecine, l'Académie royale de médecine de Belgique (ARMB), francophone, et la *Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België*, néerlandophone, qui sont parties prenantes aux travaux – voire en assurent même la présidence pour la Commission de planification de l'offre médicale – portent des propositions d'amélioration auprès des différents niveaux de pouvoir qui travailleraient ensemble afin de les mettre en œuvre: le Fédéral, les Régions, les Communautés et les pouvoirs locaux.

En outre, les mutuelles, qui sont déjà représentées au sein de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles, seront davantage sollicitées. La coopération entre les différents niveaux de pouvoir est importante pour apporter des solutions structurantes.

Par ailleurs, certains tabous, tels que la loi d'installation, de l'échelonnement et de la liberté totale des patients seront discutés. Finalement, les travaux prendront davantage en compte le point de vue des patients puisque des rencontres avec les associations de patients seront organisées.

Il est essentiel que ces travaux s'intègrent dans une vision politique globale des soins de santé impliquant une coopération renforcée entre tous les acteurs concernés. Nous serons évidemment en contact étroit avec les ministres Coppieters et Vandenbroucke à ce sujet dans les mois qui viennent.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Les quotas et leur répartition sont toujours sensibles. Je prends note de votre réponse sur la réévaluation des sous-quotas – nous connaissons le débat qui se cache derrière, Madame la Ministre-Présidente.

Néanmoins, la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles prend le sujet à bras-le-corps avec des concertations et une volonté de coopération renforcée, non seulement avec les Régions, mais aussi avec le gouvernement fédéral.

C'est un enjeu d'ampleur pour la Wallonie. Ainsi que l'a mentionné le ministre Coppieters au Parlement de Wallonie, les critères d'attractivité pour mobiliser les jeunes diplômés en médecine générale sur notre territoire et dans les zones en pénurie sont variés. Sont concernés tous les niveaux de pouvoir et les solutions doivent être proposées également au départ de nos universités, et ce, avant que la pénurie ne devienne catastrophique.

***1.10 Question de M. Octave Daube, intitulée «Quel sera le prix du minerval des étudiants de l'Union européenne et des étudiants belges?»***

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, lors d'une précédente réunion de cette commission et en réaction à une question de notre collègue Valérie Dejardin, vous avez expliqué que vous étudiez la proposition de faire payer plus les étudiants européens. Cette réponse a engendré un débat dans de nombreux articles de presse et la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a également réagi.

Pour le PTB, il est inacceptable que les étudiants paient une nouvelle fois les pots cassés. Vous êtes devenue ministre de l'Enseignement supérieur en promettant un refinancement de ce secteur. Neuf mois plus tard, force est de constater qu'il n'y a pas encore eu un seul euro destiné à ce refinancement. Vous semblez cependant plus créative lorsqu'il s'agit d'aller chercher de l'argent directement dans les poches des étudiants! Je pense bien sûr aux étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne pour lesquels, en plus des 835 euros de minerval dont ils doivent s'acquitter, vous avez fait passer les frais d'inscription de maximum 2 505 à 4 175 euros. Mais je pense aussi aux étudiants de l'Union

européenne pour lesquels, désormais, on parle également d'augmentation. Il est inacceptable que votre politique se résume de la sorte aujourd'hui.

Pour contourner la législation européenne, qui prévoit l'égalité de traitement de tous les étudiants européens, vous souhaitez augmenter le minerval de tous les étudiants – par exemple de 2 000 euros –, avant de rembourser uniquement les Belges d'une certaine somme, en guise de compensation. Ce qui est inquiétant, c'est que vous n'avez pas encore donné le moindre chiffre sur le montant que vous envisagez ou sur celui que vous comptez rembourser aux étudiants belges. À ce stade, vous vous contentez d'ouvrir la porte à une augmentation du minerval de tout un chacun. Dès lors, êtes-vous véritablement en train de travailler sur ce mécanisme pour contourner une loi européenne et tenter de faire payer plus cher les étudiants européens? Est-ce que cette augmentation pour les étudiants européens risque d'avoir un impact sur le minerval des étudiants belges, dont le montant est aujourd'hui fixé à 835 euros? Enfin, pouvez-vous nous garantir que votre gouvernement n'augmentera d'aucune manière le minerval pour les étudiants belges et européens?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j'ai effectivement déjà été interrogée il y a quelques semaines sur la piste de refinancement de l'enseignement supérieur que vous évoquez.

Je vous confirme que le modèle DIES (Droit individuel aux études supérieures) élaboré par les professeurs Vincent Vandenbergue et Vincent Yzerbyt est bien à l'étude au sein de mon cabinet. Cela ne signifie pas que ce modèle sera mis en œuvre tel quel. Il s'agit d'une piste possible pour pallier les difficultés que peut poser la fréquentation massive de notre enseignement supérieur par des étudiants et étudiantes non résidents. Le fait que ces difficultés ont un impact sur l'encadrement de notre population étudiante et qu'elles persistent et s'amplifient est indéniable. Il arrive que nous réfléchissions à l'instauration de filtres à l'entrée, comme cela a été le cas, lors de la législature précédente, pour les études de sage-femme.

Vous évoquez un contournement des lois européennes. Selon plusieurs analyses en ma possession, la proposition des deux professeurs susmentionnés respecte la législation européenne. Je le répète: nous avançons avec méthode. Le modèle DIES sera analysé en profondeur dans tous ses aspects, y compris sur le plan du droit européen.

Le système actuel de financement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles repose sur l'octroi d'une subvention aux établissements. Le modèle DIES propose une approche fondée sur le financement de l'étudiant ou de l'étudiante pour subvenir au coût de ses études. Chaque pays financerait ainsi ses résidents qui souhaitent étudier et se former, quel que soit le pays où ils

choisissent de suivre leurs études ou formations. Ce type d'aide aux études supérieures indépendante du revenu existe déjà dans d'autres pays européens comme le Grand-Duché du Luxembourg ou le Danemark. Cela n'empêche en rien que d'autres aides spécifiques soient apportées aux étudiants précarisés. Amorcer un glissement partiel vers ce type de financement de l'étudiant pourrait inspirer d'autres pays et, idéalement, permettre d'étendre ensuite ce système à tout l'espace européen.

Monsieur le Député, vous semblez vous offusquer de faire payer plus cher les étudiants et étudiantes européens. Il ne s'agit pas de faire payer plus cher sur la base d'un critère de nationalité, mais de résidence. Êtes-vous pareillement scandalisé lorsqu'une personne doit payer plus cher son entrée dans une piscine communale parce qu'elle n'est pas domiciliée dans la commune qui subventionne cette piscine? Le principe est pourtant le même! Les résidents et résidentes contribuent, par l'impôt et autres taxes directes ou indirectes, au financement de leurs études par la collectivité. Les non-résidents et résidentes n'y contribuent pas, ou nettement moins.

Vous vous inquiétez de l'augmentation du minerval pour les étudiants et étudiantes belges. Je peux vous garantir que le minerval de ces derniers, ainsi que celui des non belges résidents, n'est pas affecté dans le modèle DIES tel que proposé par les deux professeurs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). À ce stade, je n'ai pas d'éléments chiffrés précis à vous communiquer. Mon gouvernement a l'intention de solliciter une contribution plus juste de la part des non-résidents. Celle-ci resterait, en tout état de cause, bien inférieure à ce que coûte leur formation pour la collectivité. Comme je l'ai précisé dans une réponse précédente, elle resterait également inférieure aux droits d'inscription exigés dans de nombreux pays européens pour les mêmes formations.

Il faut maintenant nous laisser le temps de travailler et je ne manquerai pas de vous revenir lorsque j'aurai des informations suffisamment précises à vous communiquer.

**M. Octave Daube (PTB).** – Madame la Ministre-Présidente, outre mon étonnement quant à votre comparaison entre les piscines communales et l'enseignement supérieur, je m'inquiète sérieusement du glissement qui s'opère actuellement. En 2011, après une longue mobilisation, les étudiants ont gagné le gel du minerval à 835 euros. Cette victoire, extrêmement importante pour le mouvement étudiant, garantit une certaine accessibilité aux études dans notre pays. Je m'inquiète donc de voir que vous commencez à étudier une augmentation du minerval pour les étudiants non ressortissants de l'Union européenne, puis pour les étudiants de l'Union européenne.

C'est un glissement dangereux qui ouvre la porte à une plus grande participation de tous les étudiants aux coûts. Or, l'enseignement supérieur est un service

public qui doit le rester et qui devrait être gratuit. La Fédération Wallonie-Bruxelles a ratifié plusieurs pactes qui vont dans ce sens. J'espère dès lors sincèrement que votre gouvernement ne reviendra pas sur le montant du minerval. De plus, il est décevant de voir que vous envisagez de faire payer les étudiants alors que nous devrions investir sérieusement dans l'enseignement supérieur avec des moyens publics, comme vous l'avez d'ailleurs promis.

### ***1.11 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Existence de dysfonctionnements au sein du CHU de Liège»***

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, cette question orale fait suite à ma question d'actualité en séance plénière du 19 février dernier, à l'occasion de laquelle je vous ai interrogée sur la démission d'office d'un chef de service au CHU de Liège. Vous m'aviez répondu que son conseil d'administration prenait les choses en main. Force est de constater que, depuis lors, ce conseil d'administration a de quoi s'occuper.

En effet, les langues semblent se délier et les médias rapportent des faits de harcèlement, de détournement d'argent, etc. Ces derniers sont d'ailleurs corroborés par un rapport d'audit fonctionnel, réalisé entre juillet et décembre 2024, portant sur le service de chirurgie de l'appareil locomoteur orthopédique du CHU de Liège. Certains médecins estiment même que la santé des patients est en jeu et dénoncent un système de management archaïque.

Les faits sont accablants: perte de qualité de prise en charge des patients, fausses factures, souffrances psychologiques, assistants laissés seuls en salle d'opération, urgences non opérées en nuit ou le week-end perturbant le programme opératoire, surtout le lundi, temps importants entre deux opérations, facturation d'examen non réalisés, anesthésiste pas toujours présent en salle d'opération lors d'étapes importantes, etc. Cela dure depuis presque trois ans, d'après les nombreuses plaintes émanant du service. Il serait passé d'un management par l'exemple, mais autoritaire, à un management plus souple, mais sans réel encadrement ayant abouti à la formation de deux clans au sein de l'équipe chirurgicale.

Si la gestion quotidienne des ressources humaines des hôpitaux universitaires ne relève certainement pas de vos compétences, j'estime toutefois qu'à partir du moment où la Fédération Wallonie-Bruxelles finance des postes académiques hospitaliers et contrôle les formations médicales ainsi que la qualité du personnel soignant, il est de sa responsabilité de ne pas laisser les choses en l'état. D'autant plus que le rapport évoque un impact réel sur la formation des assistants, sur la continuité et sur la sécurité des soins aux patients.

Le CHU ne nie d'ailleurs pas la réalité de ce rapport et explique que ces audits internes sont courants et avaient déjà mis en lumière des manquements. Pour tenter de remédier au problème, un rapport a été rédigé et soumis aux différents

responsables. Il en est ressorti que des améliorations essentielles et élémentaires devaient être engagées. L'ensemble du personnel du service en a été informé et, sous la direction du président du département de chirurgie orthopédique, des réunions régulières ont lieu pour en évaluer l'état d'avancement et mettre en place des mesures correctives et des échéances.

Étiez-vous au courant de l'étendue de la situation? Savez-vous si d'autres audits – dans d'autres services – sont en cours au CHU de Liège? Êtes-vous au courant de dérives similaires dans d'autres hôpitaux universitaires? Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de revoir le statut des chefs de service/professeurs du CHU de Liège qui sont nommés à vie? De nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer le fait que ce type de nomination est un frein au bon fonctionnement des services. Dans les autres hôpitaux universitaires, la pratique ne serait pas la même. Il s'agit donc d'une spécificité du CHU de Liège.

L'audit met clairement en lumière l'incompétence du chef de service de chirurgie de l'appareil locomoteur. Risque-t-il la démission d'office, comme son confrère de neurochirurgie que j'ai cité dans le cas évoqué dans ma question d'actualité du 19 février? Que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer la gouvernance des hôpitaux universitaires, plus particulièrement dans le cas qui nous préoccupe, ici, du CHU de Liège? Les audits internes permettent-ils réellement d'aboutir à des réformes structurelles? Des mécanismes de suivi et de sanction existent-ils pour garantir leur mise en œuvre effective? Quelles sanctions concrètes sont-elles prévues pour lutter contre les facturations abusives et pour renforcer la transparence financière des hôpitaux universitaires?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre récente question d'actualité sur le CHU de Liège a effectivement multiplié les discussions, ce dont les médias se sont largement emparé. Un audit portant sur son service de chirurgie de l'appareil locomoteur a bien été réalisé à la fin du second semestre 2024. Je précise qu'il convient de distinguer la situation du professeur de neurochirurgie, qui a été officiellement démis de ses fonctions, de celle du service d'orthopédie. L'audit a été mené par la direction médicale à la suite de sa rencontre avec plusieurs collaborateurs ayant manifesté des difficultés et un mal-être profond.

L'audit a porté sur trois axes principaux: la qualité, la sécurité et la continuité des soins prodigués aux patients. En suivant ses recommandations, la direction a partagé les résultats avec toute l'équipe et a rapidement lancé un plan d'action répondant aux différents problèmes relevés. Des actions sont planifiées jusqu'en décembre de cette année, avec une évaluation intermédiaire prévue en juin. La direction du CHU n'est donc pas restée inactive et j'espère sincèrement que les mesures prises porteront rapidement leurs fruits, pour le bien des

patients et des équipes. Par ailleurs, les chirurgiens orthopédiques ont déclaré dans la presse avoir été choqués par la remise en question de la qualité des soins.

À ma connaissance, aucun autre audit n'est en cours, mais je me tiens informée et je reste en étroite relation avec la direction, ainsi qu'avec le commissaire de gouvernement qui siège au conseil d'administration du CHU de Liège. Pour rappel, son administrateur délégué, sa direction médicale et son directeur du conseil médical ont récemment pris leurs fonctions. Ils m'ont présenté leur plan stratégique et leurs démarches relatives à la qualité, qui incluent la création d'un comité chargé de la sécurité du patient et une procédure de déclaration d'événements indésirables, ce qui témoigne de leurs efforts.

Par ailleurs, dès le début de mon mandat, j'ai souhaité rencontrer les équipes de direction de tous les hôpitaux académiques et je collabore étroitement avec elles. Tout est évidemment perfectible; les audits internes servent à garantir la qualité des services et des soins, ainsi qu'à remédier aux difficultés. Quant aux sanctions, il appartient au conseil d'administration de les définir en fonction des mécanismes précisés dans les statuts ou dans les arrêtés à ce sujet. De mon côté, je n'ai pas le pouvoir d'imposer une réforme du statut des chefs de service ou des professeurs du CHU de Liège; toutefois, je suis informée qu'une analyse à ce sujet est en cours. Cela fait partie des pratiques anciennes qui méritent d'être remises en question. Cependant, pour un hôpital académique, l'articulation avec la faculté de médecine, la recherche scientifique, la maîtrise de stage et l'accompagnement des assistants sont primordiaux. Il ne faudrait donc pas remplacer un système éprouvé sans une réflexion approfondie et une proposition solide.

Je n'ai probablement pas répondu à toutes vos questions, mais, comme vous l'avez dit, les responsabilités de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le fonctionnement du CHU à proprement parler sont limitées. Nous restons en contact avec notre commissaire et nous ferons le maximum pour soutenir les équipes du CHU de Liège, mais le reste dépend essentiellement de son conseil d'administration.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Madame la Ministre-Présidente, je retiens de votre réponse que deux exemples ont été mis en lumière par les médias. À votre connaissance, il n'y a pas d'autre audit. Mais, j'espère que le conseil d'administration du CHU de Liège sera attentif à tout mal-être qui serait exprimé dans d'autres services.

Je me doutais bien que votre réponse n'apporterait une nouvelle vision sur la nomination à vie des chefs de service. J'étais plutôt dans la réflexion. Vous dites qu'une analyse est en cours, j'imagine que c'est au niveau du CHU de Liège. Mais, nous pourrions peut-être revoir comment mener cette réflexion puisque d'autres hôpitaux universitaires ne fonctionnent pas de la même façon. J'entends qu'il y a un début de réflexion sur le sujet. J'y serai attentive.

Loin de moi l'idée de vous demander d'intervenir dans la gestion des ressources humaines des hôpitaux universitaires, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles a des compétences qui façonnent l'image, la réputation et la qualité des soins qui y sont pratiqués. Cela passe, entre autres, par une bonne formation et le bien-être au travail du personnel médical, comme de l'ensemble du personnel. C'est pourquoi il me semble important d'y être attentifs. Si le conseil d'administration du CHU de Liège travaille sur ces aspects, je ne doute pas qu'il y aura encore des éléments sur lesquels nous pourrions débattre.

***1.12 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suppression ou pérennisation des subventions facultatives»***

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Dans son budget 2025, le gouvernement a annoncé une réduction de 5,4 millions d'euros des subventions facultatives. Ce dernier y prévoit aussi une analyse approfondie afin de mieux encadrer l'utilisation de ces subventions et, si nécessaire, de les transformer en financements pluriannuels ou structurels. Votre gouvernement a également indiqué qu'un groupe de travail serait créé pour élaborer des règles plus transparentes et équitables. En outre, il a entamé une réflexion pour favoriser la réduction de la dépendance d'associations à des financements facultatifs et, à terme et après analyse, pour renforcer le remplacement des subventions facultatives par des subventions structurelles. Le but est de renforcer la dynamique et la pérennité des structures apportant une plus-value réelle aux politiques que votre gouvernement entend mener, mais aussi d'envisager la pérennisation des subventions facultatives.

Ces subventions «facultatives» sont en réalité essentielles pour beaucoup d'opérateurs qui en dépendent depuis de nombreuses années. Bien que non structurelles, elles soutiennent des initiatives cruciales et le tissu associatif, offrant un financement indispensable aux acteurs de terrain. Par conséquent, leur réduction suscite des inquiétudes légitimes. Il est donc crucial de clarifier l'application de ces coupes budgétaires afin de préserver les missions qu'elles permettent d'accomplir.

Madame la Ministre-Présidente, où en est l'analyse des subventions facultatives? Le groupe de travail annoncé a-t-il déjà avancé dans l'identification des priorités et des critères nécessaires à la pérennisation de certaines subventions? Les nouvelles règles d'attribution des subventions sont-elles définies? Un calendrier précis d'application est-il prévu pour leur mise en œuvre dès 2025? Une approche différenciée par secteur est-elle préconisée? Quelles sont les garanties pour les secteurs? Plusieurs associations et opérateurs dépendent depuis plusieurs années de ces subventions pour assurer leur fonctionnement. Comment leur continuité sera-t-elle assurée?

Par ailleurs, il était prévu de revenir, dès le début de 2025, vers les opérateurs. Dès lors, quel est l'état de la concertation avec ces derniers? Des échanges ont-

ils eu lieu avec les bénéficiaires pour éviter une fragilisation soudaine de certains services? En définitive, ce budget 2025 prévoit de réaliser 1,701 million d'euros d'économies sur les subventions facultatives. Une liste des subventions aux opérateurs auxquels vous êtes liés par le biais de vos compétences et qui seront potentiellement touchés par ces mesures a-t-elle déjà été établie?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, je vous confirme que le groupe de travail sur les subventions facultatives a été créé et qu'il progresse. Ses membres se sont déjà réunis à plusieurs reprises et ont abordé les différentes problématiques relatives aux subventions facultatives que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de réformer.

En ce qui concerne l'avancement des travaux, le groupe de travail s'est accordé, dans un premier temps, sur les principes directeurs devant guider la réforme de l'octroi, de l'emploi et du contrôle des subventions facultatives. Les nouvelles règles d'attribution précises et le calendrier d'application ont été discutés lors de ses réunions, mais ne sont pas encore finalisés à ce stade. Je peux toutefois vous confirmer qu'une approche différenciée est effectivement préconisée pour tenir compte des spécificités de chaque secteur.

Quant au financement, sur la base des subventions facultatives, d'associations et d'opérateurs qui en dépendent depuis des années, nous partageons vos préoccupations. C'est pourquoi le gouvernement veut travailler à réformer le mécanisme d'octroi de ces subventions. C'est d'ailleurs clairement précisé dans la DPC. Notre volonté est de formaliser le caractère structurel de certaines subventions facultatives récurrentes, de simplifier la vie des structures afin de leur éviter de réintroduire une demande chaque année, de garder des moyens pour les mettre à la disposition de projets innovants, mais aussi de réaliser des économies dans la participation à l'effort global. En ce qui concerne les subventions facultatives, nous avons effectivement évalué à 5,4 millions d'euros cette participation. L'idée est de renforcer les opérateurs et non de les fragiliser. Nous restons donc en contact permanent avec eux afin de prendre en considération l'ensemble de leurs préoccupations.

Toutefois, étant donné que nous sommes dans une phase de réflexion et de construction des réformes à apporter au mécanisme d'octroi des subventions facultatives – notamment dans le but de pérenniser les financements récurrents octroyés par le passé –, nous préférons d'abord avancer dans les propositions concrètes de réforme, pour ensuite les soumettre aux secteurs et construire avec eux un système plus efficient, plus transparent, plus coordonné et plus juste.

Enfin, l'économie de 1,7 million d'euros sera bien réalisée. Il est toutefois impossible de produire une liste des opérateurs potentiellement touchés. En effet, l'idée est bien de pérenniser le financement des opérateurs pour lesquels un fi-

nancement récurrent a été accordé par le passé. Par contre, pour les opérateurs qui ont reçu un financement ponctuel généralement lié à un projet, celui-ci n'est par définition pas accordé de manière récurrente. Il n'est donc pas possible de chiffrer l'impact de cette mesure sur ces opérateurs puisque, soit les projets sont achevés, soit les nouveaux projets potentiels ne sont pas encore rentrés. Je ne doute pas que nous reviendrons sur tous ces éléments.

**M. Jean-Pierre Lepine (PS).** – Encore une fois, ces subventions «facultatives» sont devenues presque indispensables pour beaucoup d'opérateurs des secteurs socioculturel, du sport, de la jeunesse ou de la culture. Je crains que des emplois soient mis en péril. Réaliser 5,4 millions d'euros d'économie sur ces aides, sans avoir de visibilité sur les subventions confirmées, place les opérateurs concernés dans une grande insécurité. En outre, le gouvernement s'est engagé à analyser ces subventions facultatives et à envisager leur transformation en aides structurelles. Cependant, à ce stade subsistent de nombreuses zones d'ombre. Or, les opérateurs concernés ont besoin de visibilité et de garanties concrètes. La pérennisation de ces subventions ne peut pas se limiter à un simple engagement de principe. Vous devez éviter de mettre en difficulté les opérateurs qui jouent un rôle clé dans les tissus associatif et culturel de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai donc pas de vous réinterroger sur ce dossier.

***1.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Respect des engagements financiers pris dans le cadre des accords du secteur non marchand»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu un accord du secteur non marchand pour la période 2022-2025 visant à améliorer les conditions de travail et de rémunération des travailleurs des secteurs à profit social: socioculturel, sport, aide à la jeunesse et petite enfance. Conformément à la décision prise par le précédent gouvernement dans le cadre de l'accord relatif au secteur non marchand, une enveloppe de 35 millions d'euros a été débloquée pour 2025. Cela répond à une demande légitime de reconnaissance des acteurs engagés dans ces domaines essentiels à la cohésion sociale.

Toutefois, les inquiétudes persistent quant à l'application complète des engagements pris, notamment en raison des discussions autour de l'indexation des montants alloués et de l'évolution du contexte budgétaire. Plusieurs représentants du secteur socioculturel ont exprimé des préoccupations sur le respect du calendrier de mise en œuvre et l'évaluation des moyens nécessaires pour garantir la revalorisation salariale promise. J'en veux pour exemple la «clause de rendez-vous» qui avait été convenue avec les opérateurs du secteur, avant la réalisation du budget 2025. Celui-ci a été voté et les rencontres avec les secteurs pour aborder ce sujet tardent à se concrétiser. Lors d'une précédente réunion de cette commission, Madame la Ministre-Présidente, vous avez déclaré que, pour le secteur socioculturel, le pourcentage atteint pour les rémunérations en 2025

est de 99,62 %. Il reste donc encore un effort à fournir pour remplir les engagements des gouvernements vis-à-vis du secteur.

Les retards pris sur le calendrier ont pour conséquence que l'adaptation des rémunérations prévues initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'a pas pu encore être réalisée. L'urgence découle du fait que le secteur doit signer une convention collective de travail sectorielle et que les employeurs sont actuellement dans l'insécurité. On ne sait toujours pas à quelle hauteur les travailleurs pourront être enfin refinancés pour atteindre au plus vite les conditions de rémunérations promises depuis 2000. De plus, la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) et la suppression d'une partie des subventions facultatives par votre gouvernement place le secteur dans une grande insécurité. Il est urgent de pérenniser les moyens nécessaires pour honorer les engagements envers les travailleurs du secteur non marchand, qui jouent un rôle crucial dans la société.

Quand auront lieu les réunions avec les acteurs du secteur socioculturel? Quel est l'état de la situation aujourd'hui? À combien estimez-vous le montant nécessaire pour atteindre l'objectif des 100 % des barèmes de référence pour ce secteur? Entendez-vous résoudre ce problème dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2025? Qu'en est-il de l'ajustement des moyens alloués afin de garantir un impact réel des revalorisations prévues?

Enfin, des mécanismes de suivi et d'évaluation sont-ils instaurés pour s'assurer que les engagements financiers et structurels pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles soient respectés et aboutissent à une amélioration concrète des conditions de travail dans ces secteurs?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le secteur socioculturel et, plus largement, l'ensemble des acteurs du secteur non marchand revêtent une grande importance dans notre société. Par leur engagement quotidien, ces secteurs contribuent à la cohésion sociale, à l'accès à la culture, au sport et à l'éducation, et à l'accompagnement des plus vulnérables. C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait du soutien qu'elle leur apporte une priorité. La concertation étant essentielle à mes yeux, je m'y emploie activement.

Le comité de pilotage des accords du secteur non marchand s'est réuni le 12 février dernier en présence des organisations syndicales, des fédérations patronales, des membres de l'administration et des membres de mon cabinet. Cette rencontre a permis de poser les bases d'un travail commun visant à affiner l'évaluation des montants nécessaires pour atteindre les barèmes cibles et garantir une mise en œuvre efficace des engagements pris.

Des réunions sectorielles ont été programmées afin d'assurer un suivi rigoureux et spécifique à chaque secteur. Une rencontre s'est tenue avec l'Administration

générale des maisons de justice (AGMJ) et l'Administration générale du sport (AGS) le 4 mars dernier. D'autres suivront pour garantir un dialogue constructif et une adaptation au plus près des réalités du terrain.

Concernant l'objectif de 100 % des barèmes de référence pour le secteur socio-culturel, une première estimation réalisée par l'administration établit le besoin financier à 2,2 millions d'euros. Il est à noter que la circulaire pour l'ajustement budgétaire précise que les crédits du budget initial constituent la base de travail et que les demandes de financement supplémentaire devront être examinées avec la plus grande rigueur. Cependant, notre engagement en faveur du secteur ne faiblit pas. Aujourd'hui, 99,62 % des barèmes sont atteints et la Fédération mobilise un budget de près de 118 millions d'euros pour le secteur non marchand, témoignant de notre volonté de garantir des conditions de travail et de rémunération à la hauteur de l'engagement des travailleurs.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que nous poursuivons ce travail avec détermination, dans un esprit de dialogue et de responsabilité afin d'offrir aux travailleurs du secteur non marchand la reconnaissance qu'ils méritent et les moyens nécessaires pour continuer à exercer leurs missions essentielles au service de notre société.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre-Présidente, j'entends bien les éléments que vous apportez et je vous en remercie. Il n'en reste pas moins que la suppression des subventions facultatives, alors que des engagements structurels n'ont pas été pris au même moment, fragilise tout un secteur. L'attente de la signature des CCT plonge les opérateurs dans l'incertitude. J'espère que vous apporterez prochainement une solution à cette situation très problématique.

Depuis 2000, les acteurs du secteur sont en attente. Le gouvernement précédent a octroyé une enveloppe de 35 millions d'euros, dans le cadre de l'accord relatif au secteur non marchand, et a fait sa part. J'attends que votre gouvernement puisse poursuivre et peut-être finaliser les engagements financiers nécessaires. Je ne manquerai pas de vous interpellier à nouveau à ce sujet.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – L'interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Urgence d'agir face à la hausse de la précarité des élèves et des étudiants», est retirée.

La question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et

des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Évolution de la formation en kinésithérapie», est retirée.

Les questions orales de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulées «Résultats de la session de janvier» et «Coopération universitaire avec la République démocratique du Congo», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h30.*